



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 059-215903832-20230125-DC_2023_013-AU



République Française

Département du Nord

Mairie de Marly

Pôle Sports Culture Vie Associative

Service Culturel

JNV / NH / JF

N°DC-2023-13

DECISION DU MAIRE

Objet : Tarifs applicables à l'adhésion et à la location des jeux à la ludothèque municipale

Le Maire de la Ville de Marly ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22.

Vu la délibération N°20-09 en date du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs applicables à l'adhésion et à la location des jeux à la ludothèque municipale

DECIDE

Les tarifs applicables à l'adhésion et à la location des jeux à la ludothèque municipale, à compter du 1^{er} janvier 2023, sont fixés comme suit :

Adhésion	FAMILLE		STRUCTURE	
	MARLYSIENNE	EXTERIEURE	MARLYSIENNE	EXTERIEURE
	18,00 €	36,00 €	Ecole, Collège, Lycée	Autres
	18,00 €	36,00 €	Gratuit	30,00 €
				48,00 €

Location des jeux en bois	5,00 €	10,00 €	Gratuit	7,00 €	14,00 €
---------------------------	--------	---------	---------	--------	---------

Pénalités de retard	1,00 € par jeu/livre par jour				
---------------------	-------------------------------	--	--	--	--

L'adhésion est valable pour l'année en cours et permet l'emprunt de 5 jeux et 3 livres maximum simultanément par famille.

Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable de la Collectivité ;

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à MARLY,
le 25 janvier 2023



Le Maire,
Jean Noël VERFAILLIE